La banque des entreprises

# Financement des TPE/PME

Les banques en France sont mobilisées pour le financement des TPE/PME, au travers de leurs réseaux. Elles accompagnent les besoins des entreprises, en investissement ou en trésorerie, tout en maîtrisant le risque, dans une pratique de crédit responsable.

La relation banque-PME, fondée sur la confiance, est construite par un dialogue régulier et transparent entre le chargé d'affaires de la banque et les responsables de la PME. Dans un marché concurrentiel, chaque banque s'efforce d'améliorer constamment la qualité des services et des prestations proposées. La FBF renforce l'information des PME avec un nouveau site : www.aveclespme.fr.

Enfin les banques ont renforcé leurs actions en faveur de la création d'entreprise, contribuant à la pérennité des nouvelles entreprises.

## Les banques engagées auprès des PME…

- Dans un contexte toujours marqué par la crise, les banques en France ont continué de répondre aux demandes de crédit des TPE/PME. A fin janvier 2015, l'encours de **crédits mobilisés aux PME** augmente **de 1,9%** sur un an (0,5% fin 2013), dans une conjoncture économique toujours atone. Les PME représentent plus de la moitié des crédits mobilisés par l'ensemble des entreprises.
- En France, plus de **9 PME sur 10** obtiennent les **crédits d'investissement** demandés **et 8/10** pour les **nouveaux crédits de trésorerie** au 4ème trimestre 2014.
- En juin 2014, les banques ont décidé de mettre en oeuvre les propositions suivantes, sur la base des recommandations du rapport de l'Observatoire du Financement des Entreprises :

  1. *Répondre rapidement : donner sous 15 jours ouvrés une réponse à toute demande de financement d'un client TPE, à partir du moment où le dossier est complet.*
  2. *Expliquer le refus de crédit au client TPE :*
     a. *Donner systématiquement une explication orale en cas de refus d'accorder un crédit, assurée par l'interlocuteur habituel du client dans la banque.*
     b. *Si un client qui s'est vu refuser un crédit le demande, prévoir la possibilité d'un entretien avec un responsable de la banque.*
  3. *Indiquer les recours existants : indiquer dans les lettres de refus de crédit et de dénonciation les recours possibles, internes et externes, et notamment signaler l'existence de la Médiation du crédit aux entreprises.*
  4. *Développer une meilleure information sur le financement de la trésorerie et du court terme : le guide pédagogique* « Le financement court terme des TPE » *a été publié en septembre 2014 par la FBF*
  5. *Favoriser une plus grande stabilité des conseillers TPE dans leurs fonctions.*

- **Des Rencontres PME organisées par la FBF en région permettent un dialogue direct** entre dirigeants des principales banques et ceux des PME. Plus de 4000 PME, d'activités et de tailles variées, ont été intéressées par ce dialogue. Des rencontres régionales aveclesPME ont encore récemment eu lieu à Rennes, Lyon, Lille, Clermont-Ferrand, Amiens ou Grenoble.
- **Les banques participent activement à la Médiation du crédit aux entreprises** depuis le début du dispositif. La moyenne mensuelle des dossiers déposés en médiation depuis deux ans est de l'ordre de 330 (600 en 2010). La Médiation permet de trouver des solutions pour près de deux entreprises sur trois. Depuis sa création, elle a conforté près de 20 000 entreprises dans la poursuite de leurs activités.

## … notamment auprès des TPE

- **Les crédits aux Très Petites Entreprises (TPE[1]) sont toujours dynamiques**. L'encours total des crédits aux TPE s'élève à 234,8 milliards d'euros au 4ème trimestre 2014, en hausse de 2,1% sur un an. Les crédits de trésorerie accordés aux TPE représentent 18 milliards d'euros.

[1] *Les micro-entreprises (également souvent dénommées TPE) font partie du champ des PME ; ce sont les entreprises dont le chiffre d'affaires est inférieur à 2 millions d'euros contre 50 millions pour les PME.*

## Un nouveau site pratique : www.aveclespme.fr

- Conçu pour les PME, le site AVECLESPME.fr explique la relation de partenariat du chef d'entreprise avec sa banque. Il propose des réponses aux PME : que dire à son banquier ? Comment présenter ses projets ?
- Il est enrichi en permanence d'actualités, de reportages, d'initiatives locales et de conseils pour une meilleure compréhension de la relation bancaire.
- Ce site est une contribution supplémentaire à l'engagement réaffirmé des banques à l'égard des PME.

## Des actions vers les créateurs d'entreprises

- Les banques **accompagnent les créateurs d'entreprises** pour leurs besoins de crédits comme pour la mise en place de service adaptés à leurs activités (encaissements, paiements…). Elles ont contribué à **l'essor de la création** d'entreprises.
- La profession a engagé un **partenariat avec le réseau France Active**, en février 2010, afin de développer ensemble le micro-crédit professionnel garanti. La convention est mise en œuvre dans la moitié des régions : Bretagne, Nord, Pas de Calais, Yvelines, Franche-Comté, Ile de France, Pays de la Loire, Centre, Bourgogne, Languedoc-Roussillon, Auvergne, PACA, Poitou-Charentes et Val d'Oise.

## « Les Clés de la banque », pour les TPE et les entrepreneurs

- Depuis 2009, le site pédagogique *« Les Clés de la banque »* est mis à la disposition des entrepreneurs (individuels ou exerçant en société) afin de les aider dans leur gestion.
- 12 guides sont disponibles auprès des banques et des réseaux partenaires ou depuis les sites fbf.fr et lesclesdelabanque.com. Dernière thématique abordée: le financement court terme… …

### Les chiffres clés

- Les crédits mobilisés aux TPE/PME ont évolué de **+ 1,9% sur un an** (à fin janvier 2015), pour un total de 373,2 milliards d'euros, et de + 2,1% pour les seules TPE *(Banque de France, déc. 2014*). Ils représentent plus de la moitié des crédits octroyés aux entreprises.
  Pour la même période, les crédits à l'économie ont augmenté de 2,5% pour s'établir à 2014,9 milliards d'euros (+2,6% pour les crédits aux entreprises).
- Les taux pratiqués aux PME sont inférieurs à la moyenne européenne : taux moyen de 2,07% en France (3,11% pour la zone euro). (*BCE -Taux d'intérêt des nouveaux crédits inférieurs à 1 million € et dont la période de fixation initiale est inférieure à 1 an pratiqués en janvier 2015).*
- 6% des PME ont demandé un nouveau crédit de trésorerie et 21% un nouveau crédit d'investissement au 4ème trimestre 2014.
- **8 PME sur 10 (79%)** ont obtenu les nouvelles lignes de trésorerie demandées au 4ème trimestre 2014 et plus de **9/10 (93%)** pour les crédits d'investissement. 2/3 des PME ont utilisé les lignes de trésorerie accordées *(BDF, janvier 2015).*
- **77% des PME** en France ont obtenu les crédits demandés (stable depuis 2009) à un niveau équivalent à l'Allemagne, alors que le recours au crédit est le plus élevé pour les PME françaises : supérieur à 36%. *(enquête semestrielle BCE, novembre 2014)*
- Interrogées sur les freins à leur investissement, 70% des PME mettent au 1er rang **l'insuffisance de la demande**, la rentabilité faible et la concurrence venant juste après. *(BPI France – janvier 2015)*
  45% des PME jugent que la situation économique resserre leur accès au crédit *(KPMG/CGPME, 01/ 2015)*
- 53% des chefs d'entreprises sont **préoccupés par leur activité** et 87% se disent inquiets de la situation économique *(baromètre KPMG/CGPME, janvier 2015)*
- **Plus de 38 000 agences et centres d'affaires** en France sont mobilisés auprès des TPE/PME.